



GUIDE

A DESTINATION

DES INFIRMIER(E)S LIBERAUX

SUPPORT DE COLLABORATION
IDEL - HAD

Nous te remercions d'avoir choisi de collaborer avec l'Hôpital à Domicile (HAD) Nati ea. Nous apprécions ta démarche sachant que tu as déjà ta propre organisation de tournée.

Toute l'équipe s'en réjouit et te souhaite chaleureusement la bienvenue.

Tē 'oa'oa nei au 'ia ti'a i rotopū ia 'outou, 'e tē maeva nei au ia 'outou ma tō'u 'ā'au ato'a.

L'HAD a pour vocation de permettre aux patients de rester ou de rentrer chez eux, dans un cadre de soins particulièrement rigoureux, technique et continu 24H/24, 7J/7, tout comme dans un établissement de santé conventionnel (CHPF ou Cliniques).

Notre vocation, c'est l'alliance du domicile et de l'hôpital.

Pour réaliser ce projet, nous avons besoin de toi :

- toi qui connais bien le patient, sa famille, ses habitudes...
- ou/et qui permettra sur des secteurs plus éloignés pour notre équipe d'infirmier(e), un retour à domicile pour des patients désireux d'être soigné chez eux, auprès de leur famille avec l'appui de l'organisation HAD.

Nous avons l'intime conviction que ta contribution au sein de notre équipe est quelque chose de précieux tant pour les patients que pour nous.

Ce guide a pour vocation de faciliter notre collaboration et ton intégration au sein de l'équipe de soins.

Toute suggestion d'amélioration de ce livret est la bienvenue à l'adresse coordination@nati-ea.pf

Nous te souhaitons une excellente lecture et restons à ta disposition pour toute question.

L'Equipe HAD

Table des matières

I. ÊTRE UN MAILLON SOLIDE AU SEIN DE L'ÉQUIPE.....	4
1. Qui sont mes co-équipiers ?	4
2. Je souhaite échanger en direct avec le médecin référent du patient, comment faire ?	4
3. Qu'est-ce que MOBISOINS ® et pourquoi dois-je le renseigner systématiquement ?	5
4. Procédure simplifiée d'installation et d'accès à Mobisoins ®	6
5. Une infirmière de l'HAD participe également à la prise en charge du patient, comment s'articulent nos obligations respectives ?	9
6. Qu'est-ce que ma lettre de mission et comment la comprendre ?	10
7. En cas de doute, comment m'assurer que mes soins soient 100% conformes aux bonnes pratiques ?	11
8. Comment procéder pour les transmissions quotidiennes auprès des patients ?	11
II. MES OUTILS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF	13
1. De quoi est constitué mon matériel personnel ?	13
2. Que contient le matériel à disposition au domicile ?	14
En outre, chaque domicile de patient est doté :	16
3. Comment utiliser la trousse d'urgence et la trousse de stupéfiants ?	17
4. Comment fonctionne la livraison hebdomadaire des traitements et des DM ?	19
Pour les DM :	19
5. Comment gérer les prélèvements biologiques ?	19
Comment signaler un événement indésirable ?	22
Le contexte familial du patient me préoccupe, à qui dois-je m'adresser ?	23
Cas particulier : j'ai été témoin de violences au domicile du patient, que puis-je faire ?	23
Le patient me dit qu'un nouveau rendez-vous médical a été planifié, que fais-je de cette information ?	24
Le patient revient d'un rendez-vous médical avec une ordonnance, que dois-je faire ?	25
III. MA GESTION DE L'URGENCE	26
Je suis victime d'un AES, comment réagir ?	26
IV. COMPRENDRE MES ENGAGEMENTS ET MON CONTRAT AVEC L'HAD NATI EA	27
Je dois me faire remplacer pendant quelques jours, comment dois-je m'organiser avec l'HAD ?	28

I. ÊTRE UN MAILLON SOLIDE AU SEIN DE L'ÉQUIPE

1. Qui sont mes co-équipiers ?



En acceptant la collaboration avec l'HAD NATI EA vous intégrez une équipe comprenant :

- **3 médecins salariés et 4 médecins d'astreintes** pouvant être contactés **24H/24 et 7J/7**.

Pour les joindre, merci d'appeler l'HAD au 40 422 432 pour connaître le médecin d'astreinte.

L'infirmière du HAD le contactera afin de faire le lien pour tous problèmes.

- **Un pool d'infirmier(e) de coordination** permettant d'assurer le relais de l'ensemble des informations médicale, logistique ou administrative nécessaires à la prise en charge du patient. Elles sont joignables du lundi au jeudi en journée **continue de 8H00 à 16H00 et le vendredi de 8h à 15h** au **40 422 432**
- Une équipe de 6 **infirmières salariées de l'HAD NATI EA** travaillant en roulement **24H/24 et 7J/7**. Les infirmières de l'HAD assurent également la permanence de la ligne d'astreinte et sont joignables **de 16H00 à 8H00** et le **week-end** au **40 422 432** pour urgence médicale.
- Une **pharmacie hospitalière** pouvant délivrer tous les traitements ou dispositifs médicaux (les traitements relevant de la réserve hospitalière), à contacter par mail sur

`commandeidel@nati-ea.pf`
- La pharmacie est également mobilisable **24H/24 et 7J/7** et peut être contactée par l'intermédiaire de la permanence de la ligne d'astreinte (40 422 432).

2. Je souhaite échanger en direct avec le médecin référent du patient, comment faire ?



Vous pouvez identifier le nom du médecin référent du patient sur la page de garde du dossier soignant disponible au domicile du patient.

Aussi, sur mobisoins, dans l'onglet « Dossier » puis « Contacts », le nom du Dr apparaît avec la précision « médecin coordinateur »

Le Médecin référent est joignable de 8h à 16h, sinon passé par ligne d'astreinte

40422432

3. Qu'est-ce que MOBISOINS ® et pourquoi dois-je le renseigner systématiquement ?

Les établissements d'hospitalisation à domicile, comme tous les établissements hospitaliers, sont tenus de constituer et de tenir un dossier patient pour chaque patient pris en charge. Cette obligation est définie par le Code de la Santé Publique.

Il doit contenir l'ensemble des informations relatives à la prise en charge du patient, notamment :

- Les données administratives (identité du patient, coordonnées, etc.)
- Le motif d'admission
- Le diagnostic médical
- Le plan de soins personnalisé
- Les prescriptions médicales
- Les observations des professionnels de santé
- Les résultats des examens et des interventions
- Le suivi de l'évolution de l'état de santé du patient
- Les correspondances avec les autres professionnels de santé

Le dossier patient est un outil essentiel pour la coordination des soins et la continuité de la prise en charge du patient. Il permet aux professionnels de santé d'avoir une vision globale de la situation du patient et de prendre les décisions thérapeutiques les plus appropriées et au plus près des besoins du patient.

L'application Mobisoins® a été conçue pour répondre aux besoins des professionnels de santé et constitue le dossier dématérialisé du patient.

Conformément aux dispositions légales, tous **les professionnels de santé intervenants dans les prises en charge hospitalière sont dans l'obligation d'y consigner leurs actions et observations.**

Vous avez intégré l'équipe de soins du patient. Vous êtes donc soumis à ces mêmes obligations.

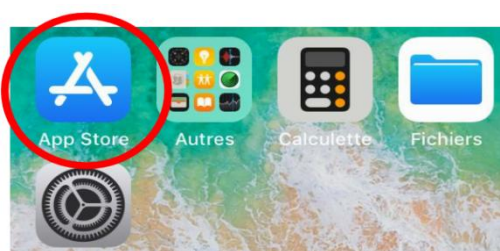
Le défaut de renseignement dans le dossier patient constitue une infraction au Code de la Santé Publique. Ce manquement peut entraîner des sanctions pénales, telles que des amendes, ou des peines d'emprisonnement.

En outre, le défaut de renseignement dans le dossier patient peut constituer une entorse aux dispositions de la convention de partenariat signée avec HAD NATI EA. En cas de manquement à ces obligations, HAD NATI EA est en droit de résilier le partenariat avec le professionnel de santé concerné.

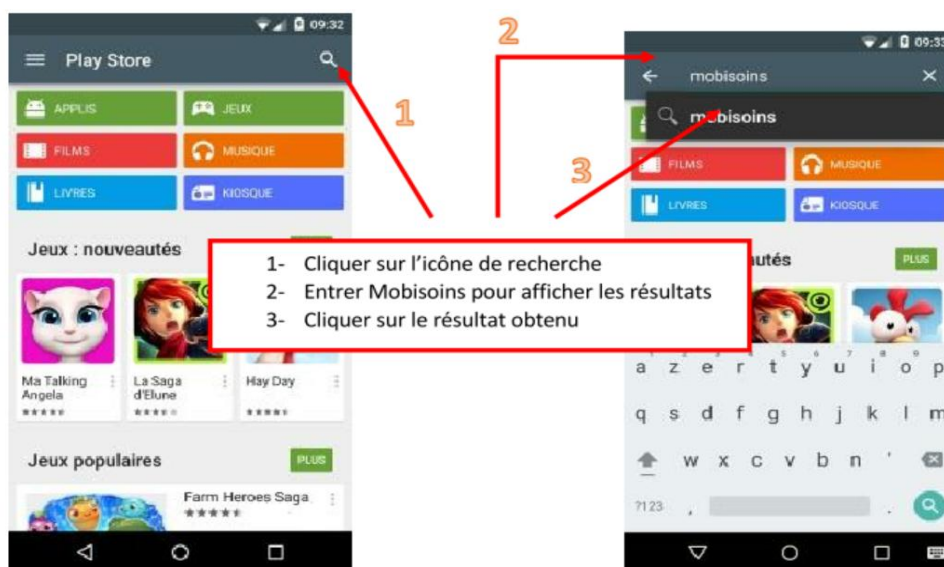
4.Procédure simplifiée d'installation et d'accès à Mobisoins ®

- Télécharger l'application « MobiSoins V2 »

Via Applestore

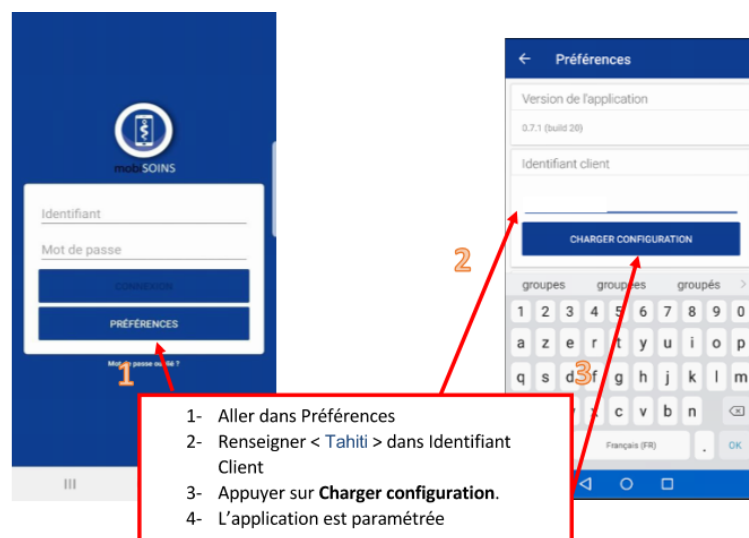


Via Playstore





- Ouvrir l'application
- (⚠ uniquement pour la première connexion)
- Sélectionner la roue de paramétrage en haut à droite
- Ajouter le client « Tahiti »



- Se connecter
- Revenir à la page d'identification et entrer l'identifiant et mot de passe qui vous ont été communiqués
- L'écran par défaut vous amène à « mes plannings ».
- Sélectionner l'icône en haut à gauche.



- Cliquer sur liste des patients



Liste des patients

- Cliquer sur le patient concerné
- Vous pouvez maintenant consulter le dossier, les suivis des autres professionnels, les documents, etc...

a) Quelles procédures si Mobisoins rencontre des problèmes ?

Un problème de paramétrage :

Le paramétrage du client « Tahiti » évoqué plus haut est essentiel à l'utilisation de l'application. **La plupart des problèmes d'accès à l'outil sont liés à un défaut de paramétrage initial.** Il peut également être utile de procéder de nouveau à ce paramétrage après une mise à jour de l'application.

Un mot de passe oublié :

Avant tout changement, votre mot de passe par défaut était : **Mdphad01**

Un nouveau mot de passe peut vous être également fourni en nous contactant au **40 422 432** ou par mail à l'adresse : **coordination@nati-ea.pf**.

Un problème de réseau :

L'application fonctionne avec le réseau 3G/4G de votre téléphone. Dans des zones mal couvertes ou non couvertes par votre opérateur, il vous est possible de précharger les données de vos patients avant de passer dans une zone blanche. Pour cela, il vous suffit de mettre à jour les données avec l'icône nuage en haut à droite.

L'application a en mémoire les éléments principaux des dossiers patients présents dans le planning de la personne connectée, et permet de valider des séances et saisir des données.

Pour accéder à l'intégralité des patients en mode déconnecté, il est nécessaire de télécharger les dossiers souhaités avant de partir en tournée. Pour cela, il faut sélectionner les patients dans la liste disponible via la liste de patients et télécharger les dossiers.



Autres problèmes :

Pour tout autre problème, vous pouvez toujours contacter les infirmières de coordination au **40 422 432** ou par mail à l'adresse : **coordination@nati-ea.pf**

pour disposer de nouveau du protocole complet de connexion.

5. Une infirmière de l'HAD participe également à la prise en charge du patient, comment s'articulent nos obligations respectives ?

Lors de l'accueil d'un patient, un protocole de soins est établi par l'équipe médicale de l'HAD, en lien avec le service prescripteur et les différents intervenants.

Ce protocole définit les interventions de chaque professionnel, la fréquence des interventions et les modalités de communication. **La répartition des tâches est définie en fonction des disponibilités de chaque professionnel.**

L'infirmière de l'HAD ou l'IDEL peuvent tous deux réaliser des soins techniques complexes, comme la perfusion de médicaments ou la surveillance de l'état clinique du patient en fonction du protocole défini. **Le périmètre ainsi défini doit être scrupuleusement respecté.**

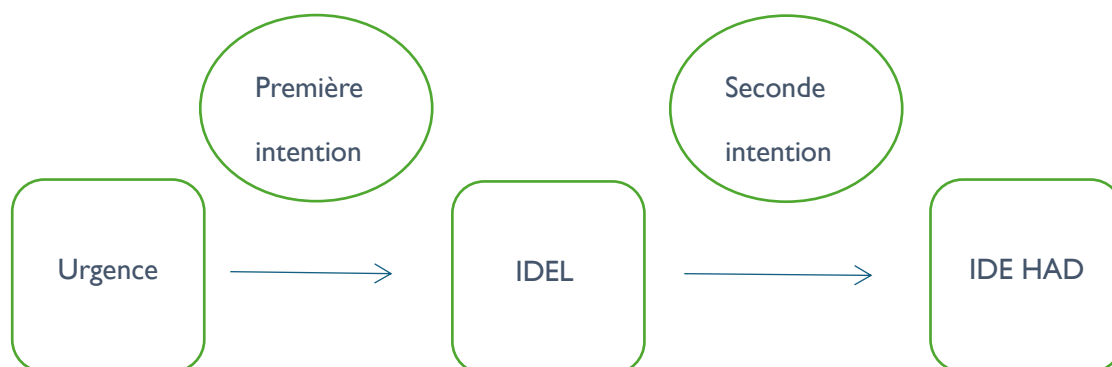
En cas de dégradation du patient :

L'IDEL s'engage à prévenir l'HAD dans les meilleurs délais, afin de permettre la mise en place rapide de solutions concertées

La modification de l'état de santé du patient peut entraîner une modification du protocole initial. Dans ce cas de figure, **un nouveau protocole de soins est établi** en concertation avec les différents intervenants et **une nouvelle répartition des tâches est définie.**

En cas d'urgence, les médecins de l'HAD peuvent intervenir ou demander une intervention par un IDE en urgence.

En première intention, l'IDEL est sollicité pour une intervention en urgence. En seconde intention, si l'IDEL n'est pas disponible ou injoignable, l'IDE de l'HAD est alors sollicitée de 5h à 18h.



Sauf accord préalable convenu entre l'IDEL et l'HAD, il est néanmoins convenu que les interventions relevant de la permanence de soins soient réalisées sur l'astreinte de l'HAD. Cette Astreinte s'entend à compter de 18 h et jusqu'à 5h00 le lendemain matin.

Dans un contexte de contraintes respectives avec notamment des tournées à assurer, l'articulation et la coordination des soins entre IDE HAD et IDEL est indispensable pour assurer la sécurité des soins.

Cas particulier d'un dépôt de matériel ou de médicament nécessaire à la bonne prise en charge de l'urgence :

Le dépôt du matériel en urgence chez le patient est assuré par l'IDE HAD. Néanmoins, en fonction de l'urgence et de la charge respective des tournées, un point de RDV peut être défini avec l'IDEL pour remise du matériel : point stratégique sur les tournées, pharmacie d'officine, etc...

Toute modification du plan de soin initial nécessitera la signature d'une nouvelle lettre de mission.

6. Qu'est-ce que ma lettre de mission et comment la comprendre ?

La lettre de mission est un document écrit qui formalise les conditions techniques de la prise charge en collaboration entre l'HAD NATI EA et vous (IDEL). Elle est signée par les deux parties et précise les termes de la collaboration, notamment :

- L'identité du patient
- Les dates de la prise en charge
- Le(s) protocole(s) de soins
- La rémunération des actes réalisées par l'IDEL

Elle permet également de clarifier :

- les rôles,
- les périmètres,
- les responsabilités de chacun

Elle constitue nos obligations contractuelles communes.

Toute imprécision ou erreur sur la lettre de mission doit être signalée aux infirmières de coordination au 40 422 432 ou par mail à l'adresse : coordination@nati-ea.pf.

Les réalisations d'actes paramédicaux non prévus par la lettre de mission peuvent engager votre responsabilité propre et peuvent constituer, selon les cas, une entorse aux dispositions de la convention de partenariat signée.

Merci de réévaluer avec les infirmières coordinatrices.

7. En cas de doute, comment m'assurer que mes soins soient 100% conformes aux bonnes pratiques ?

Les **protocoles** jouent un rôle central dans la **prise en charge efficace et sécurisée** des patients hospitalisés et surtout en HAD. Ils permettent la cohérence d'une prise en charge multidisciplinaires.

Les protocoles de soins HAD NATI EA sont disponibles pour tous les professionnels impliqués dans la prise en charge du patient (infirmiers HAD, IDEL, médecin traitant) via l'application Mobisoins® dans la catégorie « Plan de soins » reliée aux soins « voire Protocole ».

Les professionnels sont tenus de s'y référer lors de leurs interventions auprès du patient.

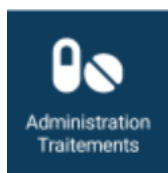
Le non-respect des bonnes pratiques peut engager la responsabilité civile et pénale des professionnels de santé. Il est donc important qu'elles soient appliquées de manière rigoureuse.

8. Comment procéder pour les transmissions quotidiennes auprès des patients ?

Traçabilités quotidiennes :

Pour la traçabilité des constantes, mettre dans l'onglet « Constantes »

Pour la traçabilité quotidienne des actes effectués, il est important d'aller valider les soins dans l'onglet « Administration Traitements » et « Plans de soins ».



Par la suite, passer sur le volet Transmissions Ciblées si le patient présente un problème nécessitant une communication et un suivi.

Penser à bien marquer sur les pansements, stomies, PAC, picline et midline les dates du changement de pansements. Noter également le changement d'aiguille.

Lors de la validation de ces soins, mettre la date en commentaire.

Pour visualiser les soins cochés :

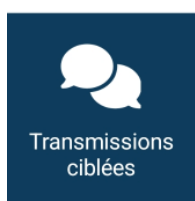
- Onglet « **Soins et interventions** »
- Aller sur la loupe  , choisir la date pour visualiser les soins effectués et les constantes. Les rendez-vous et transports prévus sont visibles également dans cet onglet.

Transmissions ciblées :

Etablir une transmission sur l'onglet « Transmissions ciblées » si le patient présente un problème. Ecrire tout dans le volet Transmission IDE.

Merci de mettre toutes les transmissions en un seul bloc seulement dans donnée en indiquant le problème, ce qui a été fait et le résultat. Il est demandé en plus d'assurer le suivi et de le communiquer les jours qui suivent. Ne rien mettre dans actions, résultats.

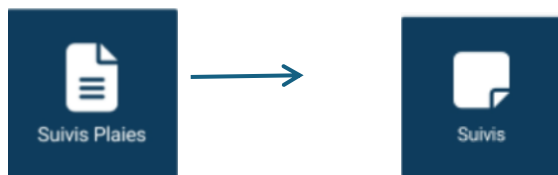
- Avec Données-Actions-Résultats à la suite seulement sur la partie Données.



- Si un élément est essentiel pour le suivi du patient, utiliser également « Transmissions IDE » et préciser la donnée :
 - Prise de sang faite et dans quel laboratoire, elle est déposée
 - Changement de cassettes PCA,
 - Latéralisation du patient,
 - Date de réfection du pansement...

Transmissions Plaies :

- Aller sur « **Suivis** » puis « **Suivis plaies** » pour écrire les protocoles lors du premier pansement ou lors d'un changement de protocole avec **la fréquence de réfection** et une photo à chaque fois.



La photo dans Suivis plaies se transfère directement dans la Document **GED/onglet Documents/pansements**.

- Si le patient est porteur de plusieurs plaies, il est important d'établir un suivi pour chacune d'entre elles afin de les différencier.
- Recopier le protocole à chaque traçabilité de mesure avec photo pour qu'il soit vu toujours en file active,
- S'il y a juste une prise de photo, ce sera directement dans la GED pansement.
- S'il y a un problème, il faut faire des transmissions cibles dans le volet Transmissions IDE (marquer cf. protocole suivi plaie s'il y a un changement), marquer également « pansement fait ce jour ».

II. MES OUTILS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF

1. De quoi est constitué mon matériel personnel ?

Par principe, l'HAD NATI EA fournit le matériel médical nécessaire à la réalisation des soins.

Cependant, il existe certains types de matériel qui ne sont pas fournis par l'HAD et qui doivent être apportés par l'IDEL :

Matériel de surveillance :

- Thermomètre
- Tensiomètre
- Stéthoscope
- Oxymètre de pouls

En cas de doute sur le matériel nécessaire à la prise en charge, vous pouvez contacter les infirmières de coordination pour obtenir des précisions au 40 422 432 ou par mail à l'adresse : coordination@nati-ea.pf.

Voici quelques conseils pour bien se préparer à une intervention avec une HAD :

1. Prendre connaissance de la prescription médicale et du protocole de soins.
2. Vérifier le matériel nécessaire avant la réalisation des soins.
3. Préparer le matériel à l'avance. L'adaptable est à disposition pour la réalisation des soins.
4. Porter des vêtements professionnels propres et confortables.
5. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

2. Que contient le matériel à disposition au domicile ?

Le matériel fourni par une HAD à domicile peut varier en fonction des besoins du patient et des prescriptions médicales.

Cependant, il existe trois catégories principales de matériel :

❖ Appareillage médical :

- Lits médicalisés
- Matelas (à mémoire de forme, à air...)
- Fauteuils roulants
- Déambulateurs
- Chaise garde-robe
- Matériel d'aspiration
- Matériel de perfusion
- Matériel de stomathérapie
- Extracteurs d'oxygène
- Nébulisateurs
- Matériel d'auto-sondages urinaires

❖ Les dispositifs médicaux et consommables :

Ils sont regroupés à l'intérieur d'une tour de rangement comprenant 5 tiroirs organisés comme suit :



TOUR DE BASE

TRAITEMENTS		PERFUSION	
Pilulier Hebdo	1	Perfuseur 1V par gravité sans robinet	2
Boîte plastique pour médicaments	1	Capuchon de transfert	2
Coupeur broyeur comprimés	1	Posiflush seringues pré remplies NaCl 09% - 10 ml	3
Ciseaux non stérile avec colson	1	Prolongateur 3 voies	2
Pilulier Journalier	2	Régulateur de débit dosiflow seul	2
ENVIRONNEMENT		Seringue de gavage 50 ml	1
Gants Nitriles NST M	1 boîte	Seringue LL 10mL	2
Gants latex ST TL (8)	1	Seringue LL 1mL	2
Gants latex ST TM (7,5)	2	Seringue LL 20mL	2
Gants latex ST TS (6,5)	2	Seringue LL 60mL	2
Gants de toilette	1 paquet	Set VVC	2
Lingettes désinfectantes WIPANIOS	1 paquet	PANSEMENTS	
Hypochlorite de sodium Dakin 250mL	1	Bistouri	1
Chlorhexidine alcoolique 4% GILBERT SCRUB 125ml	1	Ciseaux stériles	2
Chlorhexidine alcoolique non colorée 2% 125ml	1	Curette	1
Chlorhexidine alcoolique 0,5% 250ml	1	Stylet	1
Sac DAOM	10	Bande cohésive 8 cm PEHA-HAFT	1
Sac DASRI	10	Bande crêpe 10 cm	2
Savon doux ANIOSSAFE 250ml	1	Sparadrap adhésif non tissée 10cm OMNIFIX	1
SHA ANIOGEL 800300ml	1	Champ de soin ST non troué	2
Charlotte	2	Set pansement	2
Surchaussure	2	Compresses NT NST 7,5x7,5	1 paquet
Masques FFP2	1	Compresses NT ST 7,5x7,5 (sachet de 5)	5 sachets
Masques chirurgical	2	Adaptic 10x10cm ou Urgotul 10x12cm	2
Lunettes de protection	1	Algostéril 10x10cm	2
Tablier	2	Sorbalgon 10x10cm	2
BILANS / PRELEVEMENTS / PETITS MATERIELS DE PERFUSION		Aquacel extra 12,5x12,5cm	2
Container DASRI 1,67L	1	Coalgan	2
Aiguille 18G rose	5	Cosmopore 5x7CM	2
Aiguille 21G vert	2	Cosmopore 8x10CM	2
Aiguille 25G orange	2	Duoderm EM 12,5x12,5cm ou Comfeel plus transparent 13x13cm	2
Bouchon cathéter	5	Mepilex 14x15cm ou Aquacel 17,5x17,5cm	2
Valves antiretour	2	Mepilex 7,5x8,5cm ou Aquacel 8x8cm	2
Cathéter court sécurisé avec ailettes 18G vert	2	Mepilex sacrum ou Aquacel sacrum	2
Cathéter court sécurisé avec ailettes 20G rose	2	Mepitel film 10x12,5cm	2
Cathéter court sécurisé avec ailettes 22G bleu	2	Mepitel film 15x20cm	2
KT BD Saf-T-Intima 22G 19mm bleu	2	Opsite 10x12cm	2
Pot à coproculture	1	Opsite 15x20cm	2
Pot urine avec acide borique	1	Resposorb super 10x10cm	2
Pot urine avec aide prélèvement jaune ou bleu	1	Statlock	2
Flacon hémoculture orange	2	Steri-strip 6 mm	1 sachet
Flacon hémoculture vert	2	SOLUTES / SONDAGE URINAIRE	
Tube de prélèvement jaune**	2	NaCl 0,9% 100mL	2
Tube de prélèvement bleu**	3	NaCl 0,9% 10mL	5
Tube de prélèvement gris*	3	NaCl 0,9% 1L	1
Tube de prélèvement mauve*	3	NaCl 0,9% 500mL	1
Tube de prélèvement rouge*	3	Paracetamol PERFALGAN 1g/100ml	2
Tube de prélèvement vert*	3	Poche urinaire ST 2L	1
Vacutainer bleu (adaptateur)	2	Set de sondage	1
Grand Corps de pompe	2	Sonde vésicale droite CH16 silicone	1
Petit Corps de pompe	4	Sonde vésicale droite CH18 silicone	1
Ailette de prélèvement sanguin bleue	4	Versol 250ml	1
Ailette de prélèvement sanguin verte	4		
Garrot	1		

EN OUTRE, CHAQUE DOMICILE DE PATIENT EST DOTE :

- D'une **mallesette d'urgence** avec un cadenas sécurisé et un scellé, organisé par pochettes aux risques prévalents.

HAD Nati-ea				
Dotation Mallesette d'urgence patient				
DCI	Spécialité	Dosage	Mode d'administration	Quantité
Allergie				
Cétirizine	Zyrtec	10mg	Per os (cp)	4
Dexchlorphéniramine	Polaramine	5mg/1mL	Injectable	2
Méthylprednisolone	Solumedrol	40mg/2mL	Injectable	8
Prednisolone	Solupred	20mg	Per os (cp)	16
Antalgie				
Kétoprofène	Bi-Profenid	LP 100mg	Per os (cp)	2
Morphine chlorhydrate	Morphine	10mg/1mL	Injectable	5
Morphine sulfate	Oramorph	20mg/1mL	Per os (gouttes buvables)	1
Paracétamol/Opium	Izalgi	500mg/25mg	Per os (gél)	12
Phloroglucinal	Spasfon	80mg	Per os (lyoc)	4
Phloroglucinal	Spasfon	40mg/4mL	Injectable	2
Cardiologie				
Bisoprolol	Cardensiel	1,25 mg	Per os	2
Enoxaparine	Lovenox	10 000UI (100mg/mL)	Injectable	4
Furosémide	Lasix	20mg	Per os	10
Furosémide	Lasix	20mg/2mL	Injectable	5
Furosémide	Lasix	250mg/mL	Injectable	1
Choc / arrêt cardiaque				
Adréraline	Epinéphrine	5mg/mL	Injectable	2
Hypertension artérielle				
Amlodipine	Amlor	5mg	Per os (gél)	2
Nicardipine	Loxen	10mg/10mL	Injectable	1
Trinitrine	Natispray	0,3mg/dose	Per os (spray buccal)	1
Hypoglycémie				
Glucose	Glucose	3g/10mL = 30%	Injectable	4
Intoxication				
Flumazénil	Anexate	1mg/1mL	Injectable	1
Naloxone	Narcan	0,4mg/1mL	Injectable	1
Infectieux				
Amoxicilline	Clamoxyl	1g	Per os (cp)	12
Ceftriaxone	Rocéphine	1g/10mL	Injectable	4
Métronidazole	Flagyl	500mg	Per os (cp)	12
Ofloxacin	Ofloset auriculaire	1,5mg/0,5mL	Voie auriculaire	10
Neurologie				
Diazepam	Valium	10mg/20mL	Per os (gouttes buvables)	1
Diazepam	Valium	10mg/2mL	Injectable	3
Lévétiracétam	Keppra	100mg/mL	Injectable	1
Midazolam	Hypnovel	5mg/5mL	Injectable	5
Oxazepam	Seresta	10mg	Per os (cp)	4
Risperidone	Risperdal	0,5mg/mL	Per os (gouttes buvables)	1
Pneumologie				
Salbutamol	Ventoline	100µg/dose	Inhalation	1
Scopolamine (butylbromure)	Scoburen	20mg/1mL	Injectable	3
Saignement				
Acide tranéxamique	Exacyl	1g/10mL	Per os (solution buvable)	2
Acide tranéxamique	Exacyl	500mg/5mL	Injectable	2
Sphère gastrique, nausées & vomissements				
Métoclopramide	Primpéran	10mg/2mL	Injectable	2
Métoclopramide	Primpéran	10mg	Per os (cp)	5
Ondansétron	Zophren	8mg/4mL	Injectable	3
Ondansétron	Zophren	8mg	Per os (cp)	4
Pantoprazole	Eupantal	40mg/15mL	Injectable	2

- D'une **mallesette de stupéfiants** adaptée aux besoins de chaque patient, avec un cadenas sécurisé.

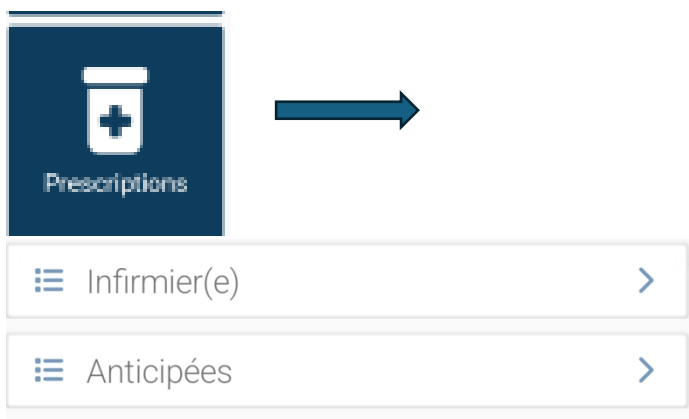
Il est important de recommander le produit utilisé directement par mail à commandeidel@nati-ea.pf.

A la remise du produit manquant, un scellé sera remis en place pour la MU. Les traitements seront fournis dans des pochettes transparentes à conserver pour que la pharmacie puisse les récupérer.

Il est important de noter que le matériel fourni par l'HAD est généralement prêté au patient pour la durée de son hospitalisation à domicile. Le patient est responsable du bon usage du matériel et l'HAD peut facturer au patient le coût du matériel en cas de perte ou de dommage volontaire.

3. Comment utiliser la mallette d'urgence et la mallette de stupéfiants ?

L'utilisation de leur contenu relève **toujours** d'une prescription médicale via



Le cas échéant, chaque mallette d'urgence (MU) et chaque mallette de stupéfiant disposent d'un cadenas sécurisé dont le code d'ouverture vous sera fourni avec votre lettre de mission dans le mémo.

Il est important que le cadenas sur les deux malles soit refermé systématiquement.

L'obligation d'un suivi strict de l'utilisation, ainsi que des ajouts des produits stupéfiants, nécessite ***impérativement et scrupuleusement une traçabilité sur la fiche prévue à cet égard dans chaque mallette.***

Vous êtes réglementairement et déontologiquement soumis à ces obligations.

Voici quelques conseils pour une bonne utilisation de la MU et la mallette des stupéfiants :

1. ***Noter chaque sortie et balance pour les stupéfiants au moment du prélèvement*** dans la mallette ;
2. Prévenir rapidement les équipes de l'HAD en cas d'utilisation chronique non anticipée ;
3. Participer avec l'équipe HAD au comptage hebdomadaire et à la vérification des dates de péremption.

Le médecin doit être informé systématiquement de tout changement de l'état de santé du patient à la suite de l'utilisation de médicaments d'urgence

4. Comment fonctionne la livraison hebdomadaire des traitements et des DM ?

Toutes les commandes passent par mail : commandeidel@nati-ea.pf

et se font le week-end, pour livraison le mercredi

- Les traitements prescrits de manière systématique sont délivrés automatiquement
- Les traitements prescrits en si besoin, sont à commander selon la consommation du patient et le stock au domicile
- L'inventaire des stupéfiants des prescriptions en cours.

Pour les DM :

- Si de nombreux DM sont constants dans l'utilisation d'une semaine sur l'autre, possibilité de faire une commande de référence pour les DM à livrer de manière systématique à réévaluer
- Ajouter d'une semaine sur l'autre les DM en plus ou en moins à livrer.

5. Comment gérer les prélèvements biologiques ?

Les bilans sanguins sont prescrits via l'application Mobisoins ® et apparaissent dans les « prescriptions médicales » ainsi que dans l'onglet « Administration Traitement »



- a. Les analyses prescrites sont à reporter et cocher sur l'ordonnance. Elle se trouve dans le dossier soignant porte-vue à disposition au domicile du patient et dans chaque pochette de tubes de prélèvement, se trouvant dans le tiroir « prélèvement » de la tour de consommables.

- b. Le bon spécifie la couleur des tubes selon l'analyse demandée (pour les plus courantes).
- c. L'identification se fait en collant les étiquettes prévues à cet effet sur l'ordonnance et les tubes. Les étiquettes sont disponibles dans le dossier soignant porte-vue laissé à disposition chez le patient.
- d. Préciser dans les transmissions où le prélèvement est déposé afin que l'HAD récupérer au plus vite les résultats.

Merci de signaler à l'IDE coordinatrice lorsqu'il faut réaliser le réassort de celles-ci.

L'HAD NATI EA travaille avec l'ensemble des laboratoires actuellement présents sur Tahiti. Vous pouvez ainsi déposer les prélèvements directement au laboratoire.

**Si les laboratoires sont fermés :
le laboratoire du Taone reste ouvert 24h/24**

MON ESPRIT D'INITIATIVE

1. Comment faire quand le matériel ou les traitements présents sont insuffisants pour la prise en charge ?

- Contacter l'HAD immédiatement.

- Prévention : Anticiper les besoins pour le week-end, vérification le jeudi pour réassort le vendredi
- En cas de matériel ou de traitements manquants : Informer rapidement l'équipe infirmière de coordination l'HAD (40 422 432 ou coordination@nati-ea.pf) et si non urgent, passer par commandeidel@nati-ea.pf
- Collaborer avec l'HAD pour trouver une solution rapide et appropriée. Les solutions envisageables sont (en fonction de la gravité du signalement) :
 - La livraison en urgence au domicile du patient
 - La récupération du matériel ou des traitements manquants sur un point de rendez-vous identifié.
 - La livraison programmée dans les 24H.
 - La livraison lors de la prochaine livraison hebdomadaire.

- **Rester en communication.**

L'équipe de l'HAD maintiendra le contact avec vous pour vous informer des suites.

- Suivre les informations transmises par téléphone, SMS, et/ou via l'application Mobisoins® ;
- S'assurer que les besoins du patient sont satisfaits.
- Informer le patient et ses proches de la situation et des démarches entreprises.

Comment signaler un évènement indésirable ?

- Identifier l'évènement.

« Un évènement indésirable est un évènement ou une circonstance associée aux soins qui aurait pu entraîner ou a entraîné une atteinte pour un patient et dont nous souhaitons qu'il ne se produise pas de nouveau ».

Exemples : chute du patient, réaction allergique, erreur médicamenteuse.

- Evaluer rapidement la gravité de l'évènement.

Il convient en premier lieu d'établir la gravité de l'évènement afin d'identifier les procédures à mettre en œuvre :

- Grave : Nécessité d'une hospitalisation au CHPF, séquelles graves, décès.
- Non grave : gêne passagère, sans conséquence majeure.

- Suivre la procédure de signalement.

ÉVÈNEMENT INDÉSIRABLE GRAVE :

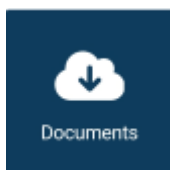
- Contacter immédiatement l'équipe médicale de l'HAD disponible 24H/24 et 7J/7 au 40 422 432
- Suivre rigoureusement leurs instructions et procédures.

ÉVÈNEMENT INDÉSIRABLE MINEUR (NON -GRAVE) :

- Informer l'équipe soignante de l'HAD au 40 422 432

Dans les 2 cas :

Renseigner la fiche FSEI (inclus dans le dossier soignant) et la transmettre sur l'onglet mobisoins « documents », item « déclaration d'évènement indésirable ».



Sélectionnez un thème

Déclaration évènement indésirable

- **Informez le patient et ses proches.**

Une fois l'événement géré, il convient d'expliquer l'événement et les démarches entreprises au patient et/ou à ses proches. Suivant la gravité de l'événement, l'information au patient pourra être faite avec le médecin.

Le contexte familial du patient me préoccupe, à qui dois-je m'adresser ?

En premier lieu, partagez vos inquiétudes avec l'équipe soignante de l'HAD afin d'exprimer vos observations et les éléments du contexte familial qui vous préoccupent.

Il est notamment important d'identifier l'impact potentiel sur la prise en charge médicale du patient.

Selon la situation, l'équipe de l'HAD pourra proposer les solutions les mieux adaptées dont notamment l'intervention :

- du médecin coordonnateur,
- de l'assistante sociale
- du psychologue

Cas particulier : j'ai été témoin de violences au domicile du patient, que puis-je faire ?

VIOLENCES PHYSIQUES GRAVES :

En premier lieu, il convient de PROTÉGER LA VICTIME.

- Si la situation est en cours, alerter la police en composant le 17.
- Si la victime est en danger immédiat, intervenir pour la protéger ou l'aider à se réfugier dans un endroit sûr.

Deuxièmement : ALERTEZ RAPIDEMENT L'ÉQUIPE SOIGNANTE DE L'HAD

- Informer l'équipe soignante des circonstances dans lesquelles elle s'est produite.
- Transmettre les informations dont vous disposez sur la victime et l'auteur des violences.

AUTRES FORMES DE VIOLENCES :

(PHYSIQUES & PSYCHOLOGIQUES – ADULTE VULNERABLE OU MINEUR EN DANGER)

En premier lieu, il convient d'informer **l'équipe médicale de l'HAD** de la situation et des faits constatés.

Avec le médecin coordinateur référent du patient, vous déterminez conjointement la suite à donner à ce signalement et notamment la nécessité du signalement des faits au Procureur de la République.

À cet égard, un formulaire est disponible dans le dossier soignant présent à domicile à transmettre sur coordination@nati-ea.pf.

Pour ces deux cas de figure et en lien avec l'équipe de l'HAD, il convient toujours d'informer la victime des démarches, entreprises ou à entreprendre, et d'obtenir son consentement lorsque cela est nécessaire.

Le patient me dit qu'un nouveau rendez-vous médical a été planifié, que fais-je de cette information ?

Rappel :

L'Hospitalisation à Domicile est une Hospitalisation à part entière. Les consultations de médecins spécialistes pendant la durée d'hospitalisation à domicile du patient ne peuvent être initiées que par le médecin coordonnateur de l'HAD (et en lien avec le médecin traitant et le médecin prescripteur initial).

Les rendez-vous médicaux pris avant l'hospitalisation du patient seront reportés par le médecin coordonnateur s'ils ne participent pas directement au projet thérapeutique du patient dans le cadre de l'HAD.

Classiquement, les médecins et les patients sont préalablement informés par l'équipe médicale de l'HAD des éventuels reports de rendez-vous. Toutefois, il est possible que, malgré l'information préalable, certains rendez-vous ne soient pas signalés à l'équipe de soins de l'HAD.

Dans cette éventualité, il convient de :

- Informer l'équipe soignante de l'HAD au 40 422 432 et de lui transmettre la date de rendez-vous, le nom du praticien ainsi que l'objet de la consultation ;
- Une infirmière de coordination vous tiendra informée des décisions qui seront précisées par les médecins.

Vigilance : Les consultations médicales non prévues par l'HAD pendant une hospitalisation à domicile peuvent entraîner un refus de prise en charge par la CPS et donc une facturation directement au patient.

Le patient revient d'un rendez-vous médical avec une ordonnance, que dois-je faire ?

Rappel :

L'HAD NATI EA dispose d'une PUI (Pharmacie à Usage Intérieur) qui prend en charge, pour les patients à domicile, l'ensemble des traitements et des dispositifs médicaux nécessaires à leur prise en charge.

À ce titre, la PUI de l'HAD s'assure de la traçabilité des médicaments et des dispositifs médicaux et veille à leur bon usage. En outre, la PUI est responsable du respect des bonnes pratiques de dispensation et de la pharmacovigilance.

Dans cette éventualité, il convient de :

- Récupérer cette ordonnance avant que le patient n'aille chercher la délivrance en officine de ville ;
- Informer au plus vite l'équipe soignante de l'HAD au 40 422 432 et lui transmettre l'ordonnance ;
- Intégrer photo dans onglet « document » dans mobisoins et puis « ordonnance » ;

Sélectionnez un thème
Ordonnances

- Rappeler au patient et/ou à son entourage que l'HAD fournit l'intégralité des besoins du patient pendant la durée d'hospitalisation.

Vigilance : la délivrance des traitements prévue par ordonnance médicale pendant une hospitalisation entraîne systématiquement un refus de prise en charge par la CPS, et donc une facturation directement au patient.

III.MA GESTION DE L'URGENCE

1. Que faire en cas de signe de gravité ?

ALERTER RAPIDEMENT LE MÉDECIN POUR L'INFORMER DES SIGNES CLINIQUES DE GRAVITÉ DU PATIENT

Vous pouvez identifier le nom du médecin référent du patient sur la page de garde du dossier soignants disponible au domicile du patient.

Aussi, sur mobisoins, dans l'onglet « Dossier » puis « Contacts », le nom du Dr apparaît avec la précision « médecin coordinateur »

Le Médecin référent est joignable du lundi au vendredi de 8h à 16h, sinon passer par ligne d'astreinte

40 422 432

Selon la situation et la gravité de la situation, le médecin coordonnateur pourra proposer les solutions les mieux adaptées dont notamment :

- Des nouveaux actes et de l'administration de traitements d'urgence,
- Le déclenchement d'une évacuation vers un autre établissement de soin, lorsque les options pouvant être initiées à domicile sont insuffisantes pour stabiliser le patient.

Si urgence vitale: SAMU, sauf si consignes médicales(cf. Onglet « consignes » dans mobisoins); passer par l'HAD pour l'organisation

Je suis victime d'un AES, comment réagir ?

Rappel : Un AES est un événement accidentel survenant lors d'une activité professionnelle et exposant un personnel à un risque de contamination par le sang ou un autre liquide biologique.

Types d'AES : Piqûre, coupure, contact direct avec une muqueuse, projection de sang ou de liquide biologique.

Risques : Transmission de maladies infectieuses (hépatite B, hépatite C, VIH, etc.).

Une prescription de prélèvement sanguin spécifique pour la gestion des AES est disponible dans le dossier soignant avec le consentement du patient.

IV. COMPRENDRE MES ENGAGEMENTS ET MON CONTRAT AVEC L'HAD NATI EA.

1. Quels documents dois-je signer ?

La collaboration avec HAD NATI EA nécessite :

- La signature d'une convention de collaboration :

Elle définit les principes fondateurs de notre collaboration. Elle précise notamment l'engagement de NATI EA à proposer de manière systématique à l'IDEL « historique » du patient une collaboration lorsqu'une Hospitalisation à domicile est nécessaire.

- La signature d'une lettre de mission spécifique à chaque prise en charge :

La lettre de mission n'est valable que pour un seul patient et définit les actes devant être réalisés par l'IDEL. La lettre de mission arrête également la cotation des actes pouvant *in fine* donner lieu à facturation.

La cotation est établie selon la nomenclature Polynésienne des Actes Professionnels (NPAP), incluant la dégressivité des actes et sur la base de l'annexe tarifaire en vigueur à la convention collective organisant les rapports entre la Caisse de Prévoyance Sociale et les infirmiers libéraux.

Vigilance : En cas de modification du plan de soins pendant le séjour en HAD du patient, une nouvelle lettre de mission doit être conjointement arrêtée. En cas de doute, n'hésitez pas à joindre les infirmières de coordination au 40 422 432.

2. Quand et comment facturer ?

Modalités de facturation :

La facturation s'établit par patient sur un modèle identique à celui utilisé avec la CPS. Elle mentionnera nécessairement le nom du patient, la date de l'intervention, les références des actes de prestation, le tarif ainsi que le montant total dû au titre de la facture.

Les actes référencés et dates mentionnées sur les factures doivent correspondre aux lettres de missions conjointement signées.

Périodicité de la facturation :

La facturation est établie par période de 15 jours à 1 mois maximum.

Transmission :

Chaque facture sera transmise par mail à l'adresse **factures@nati-ea.pf** au format **PDF** car elle est traitée par une machine automatiquement, si questions associées, envoyer à **coordination@nati-ea.pf**

Transmission du RIB:

Il est important de transmettre votre RIB en même temps que la lettre de mission à la *coordination@nati-ea.pf*

Délai de paiement :

Les paiements interviennent classiquement dans un délai de 10 à 15 jours après réception de la facture. En cas de retard ou pour toute information, vous pouvez contacter le secrétariat à l'adresse **had@nati-ea.pf** ou 40 422 432.

Je dois me faire remplacer pendant quelques jours, comment dois-je m'organiser avec l'HAD ?

La continuité de la collaboration avec HAD NATI EA pendant votre remplacement nécessite :

- Une information préalable à NATI EA (au moins 48h à l'avance) pour la création des accès Mobisoins® pour votre IDELR.. Vous nous transmettez nécessairement son nom, prénom et la durée de sa période de remplacement.
- Vous devez lui communiquer le présent guide ainsi que les noms et coordonnées de vos contacts participants à la prise en charge de votre/vos patients bénéficiant d'une hospitalisation à domicile.
- Vous vous assurez que l'IDELR ait connaissance des protocoles nécessaires à la réalisation du plan de soins, et ait téléchargé l'application Mobisoins ® sur son téléphone.
- Vous assurez la réalisation de transmissions ciblées à la IDELR

Il est important de rappeler que vous (IDEL titulaire) êtes responsable de votre remplaçant au titre de vos engagements avec HAD NATI EA. Chaque professionnel reste responsable de ses actes.

Enfin, les modalités de rémunération mises en place conjointement entre l'IDEL et IDELR ne concernent aucunement l'HAD.